



## NORMES DE VISITE

1. Une fois acquise l'entrée on ne restituera le montant sous aucun concept.
2. Li faut conserver l'entrée dans le Parc et la montrer à la demande du personnel autorisé.
3. Les activités dans le milieu naturel et avec des animaux impliquent l'acceptation d'un risque potentiel, que nous travaillons pour éviter, mais que nous ne pouvons pas éliminer. Accédez sous votre responsabilité.
4. Seulement l'entrée d'aliments qui pourront être transportés dans les sacs à dos de dos (non cabas ni réfrigérateurs) est permise. La boisson est obligatoire l'acquérir dans le parc.
5. On ne permet pas de sortir du Parc et d'entrer à nouveau avec la même entrée. Pour le faire vous devez aller correctement scellés de manière personnelle.
6. Est finalement interdit toucher les animaux et leur donner du repas (sauf cous de l'exploitation agricole le repas autorisé). Les comportements inciviques envers les animaux, le personnel ou les autres visiteurs peuvent être sanctionnées avec expulsion immédiate des contrevenants.
7. N'est pas permis l'entrée de mineurs de 13 que ne sont pas accompagnés de personnes adulte.
8. N'est pas permis de croiser les barrières de sécurité des installations.
9. N'est pas permis d'entrer avec des animaux de compagnie, bicyclettes, raies, bailes ou appareils de musique.
10. On ne permet pas de fumer dans toute l'enceinte du Parc. Sauf la zone de pique-nique de l'entrée " Mirador dels óssos".
11. N'est pas permis de faire des photographies os des filmages dans des buts professionnels ou commerciaux sans autorisation expresse de l'organisation.
12. Le Parc n'est pas responsable de les dommages ou les préjudices provoqués par l'inaccomplissement de ces normes, ou par l'utilisation incorrecte de ses installations.
13. Respectez l'environnement plantes, animaux et leurs habitats. Restez toujours dans les chemins tracés.
14. On réserve le droit d'admission.